

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 14 MARS 2013

DECISION

Numéro 13 – 03 – 024

Décision 6 : Avenant n°1 au marché de fourniture en carburant et en fioul domestique pour le parc véhicules et les centres d'incendie et de secours - lot n° 75 Saint-Etienne Severine.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire s'est réuni le jeudi 14 mars 2013 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (3 membres présents sur un total de 5 administrateurs)

Étaient présents : Messieurs Monsieur Jean-Paul Burdin (Vice-président), André Cellier (Vice-président); Claude Giraud (Vice-président).

Étaient excusés : Madame Nadia Sémache ; Monsieur Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Vice - Président :

Le lot n° 75 "Saint-Etienne Severine" du marché relatif à la fourniture en carburant et en fioul domestique pour le parc véhicules et les centres d'incendie et de secours du SDIS 42 a été attribué à la Société *ELF La Stéphanoise* pour sa station située 94 boulevard Mendès France à Saint-Etienne.

Cette station service a été rachetée par la société TOTAL Raffinage Marketing qui l'a donné en location gérance à la SARL SAIDI.

Cette location-gérance a débuté le 29 novembre 2012.

Les droits et obligations nés du marché susvisé doivent donc être transférés à la *SARL SAIDI – Relais Saint Etienne Tarentaise*, située 94 boulevard Mendès France à Saint-Etienne, qui en assumera toutes les conséquences en lieu et place de l'ancienne société.

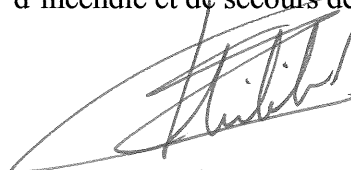
**Vu le rapport présenté par le Vice-président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve l'avenant joint en annexe et autorise le président à signer le document.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Service départemental d'incendie et de secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton,
CS 50541,
42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL SAIDI
RELAIS ST ETIENNE TARENZAIZE
94 boulevard Mendès France
42000 SAINT-ETIENNE

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché de fourniture en carburant et en fioul domestique pour le parc véhicules et les centres d'incendie et de secours du SDIS 42

Lot n° 75 "Saint-Etienne Severine".

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 30/12/2011

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :**mois ou jours.

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

Marché à bons de commande au sens de l'article 77 du code des marchés publics, conclu sans montant minimum ni maximum.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Pièces de références : Extrait KBIS - Publication d'annonces légales.

La société ELF LA STEPHANOISE, titulaire du marché susvisé est dénommée, à la date du 29 novembre 2012, SARL SAIDI – Relais ST-ETIENNE TARENTAIZE.

La société TOTAL RAFFINAGE MARKETING dont le siège social est 24 cours Michelet 92800 Puteaux est devenue propriétaire du fonds de commerce sis 94 boulevard Mendès France à Saint-Etienne. Elle a confié, à la SARL SAIDI dont le siège social est 14 Quai de la Rive à Saint-Chamond, sous contrat de location-gérance, l'activité de cette station service.

Cette location-gérance a débuté le 29 novembre 2012.

Les droits et obligations nés du marché susvisé sont transférés à la SARL SAIDI – RELAIS ST-ETIENNE TARENTAIZE, qui en assumera toutes les conséquences en lieu et place de l'ancienne société.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cochez la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)